

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

#### **10 MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES**

#### **100 MONTS DOMES**

100.2013.006 Programme de mise en valeur de la chaîne des Puys – aménagement des cheminements – chemin des chèvres

### RAPPORT

La Chaîne des Puys bénéficie depuis 2005 d'un programme de mise en valeur pour son site classé qui a permis la réalisation de deux tranches d'aménagement des cheminements (Pariou/sentier nord Puy de Dôme, puis Goules/Sarcoui/chemin des Gravouses), la réalisation d'une campagne de sensibilisation et d'information (« Fragile par nature »), le renforcement des postes de garde nature (permettant à la fois la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement, la conciliation des usages et la surveillance). Une étude préalable concernant une troisième tranche d'aménagement des cheminements a été réalisée en 2010.

Ces actions s'inscrivent maintenant dans le Document d'Objectif du site Natura 2000 validé en septembre 2011 et dans le cadre du plan de gestion de la candidature de la Chaîne des Puys/faille de Limagne au Patrimoine mondial de l'Unesco.

L'étude préalable de 2010 propose le réaménagement de deux secteurs

- l'amélioration et l'organisation des cheminements d'accès des Puys de Jumes et Coquille (commune de St Ours les Roches) d'accès de façon, notamment, à pouvoir réinstaller une activité agricole en estive en permettant la restauration des landes acidiphiles montagnardes
- l'amélioration du chemin des chèvres, situé au dessus des cabanes des bergers et partie intégrante du GR4 (communes d'Orcines et de Ceyssat), de façon à concilier les usages de découvertes touristiques, sportives et éducatives, avec l'activité agricole (estives ovine) essentielle au bon état de conservation des habitats naturels (landes acidiphiles montagnardes et des pelouses à brachypodes)

Le secteur concerné en premier par cette tranche d'aménagement est le secteur du chemin des chèvres, partie intégrante du site classé et du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys, du périmètre proposé au patrimoine Mondial, et du périmètre de l'OGS Puy de Dôme.

Le montant des travaux s'élèverait à 233 200 € HT

Le SMPNRVA ne sera en mesure de se lancer dans cette opération que si l'ensemble des financements atteint 100% du montant Hors Taxe (dérogation introduite par le Décret n°1241 du 11 décembre 2000).

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Le plan de financement actualisé est le suivant

	%	Montant Hors Taxes	Montant TTC
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>233 200 €</b>	<b>278 907 €</b>
<b>Conseil Général du puy de Dôme</b> (PDIPR, OGS et plan de gestion Patrimoine Mondial) En cours de finalisation : convention CG63/Parc 2013/2015	30	69 960	
<b>Conseil Régional d'Auvergne</b> (Réhabilitation des Monts d'Auvergne) convention CRA/Parc 2013/2015 Acquis	30	69 960	
<b>Etat</b> Acquis	21.4	50 000	
<b>FEADER</b> Demande En cours	18.6	43 280	
<b>SMPNRVA</b>			46 344 (TVA des travaux)

➤➤➤ Ainsi, il est proposé que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne autorise le Président :

- > à solliciter les crédits auprès des financeurs
- > à engager les démarches pour lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux

## DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les crédits auprès des financeurs, et à engager les démarches pour lancer les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013

LE PRESIDENT



R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**10 MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES**  
**101 MONTS DORE**  
101.2013.005 Tarifs des sorties guidées de la Vallée de Chaudefour

### **RAPPORT**

Depuis juin 1993, une régie de recettes a été instituée pour l'encaissement des produits provenant des sorties guidées individuelles en vallée de Chaudefour.

Les tarifs proposés pour ces sorties sont les suivants :

- Adultes : 8,00 €
- Groupes : 5,00 €
- Enfants : 3,50 €

➤➤ **Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé de valider les différents tarifs ci-dessus.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**12 PAYSAGES ET ESPACES DE VIE**

**123 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES**

123.2013.002 Animation de l'ARU du Parc des Volcans et élaboration d'un guide pratique

### **RAPPORT**

#### **Contexte et exposé du projet**

Répondre aux divers enjeux (environnementaux, économiques, énergétiques, paysagers et sociaux) dans le cadre de politiques publiques locales qui s'appuient sur des approches qualitatives et la mobilisation d'outils pertinents, nécessite une connaissance et un investissement importants des élus locaux pour le portage des projets et des procédures.

Or, un diagnostic prospectif et participatif mené en 2010 pour le territoire du Parc en matière d'urbanisme et d'aménagement a mis en évidence la nécessité d'articuler et de renforcer l'appui aux maîtres d'ouvrage publics, tant sur le plan méthodologique, technique que juridique, à tous les stades des projets et procédures.

A cet effet, les structures de conseils concernées se sont accordées dans la charte du Parc sur le principe de mettre en synergie leurs compétences et d'articuler leurs moyens pour apporter une aide aux collectivités du Parc.

Depuis 2011, le SMPNRVA anime cette réflexion partenariale pour qu'elle débouche sur la création d'un Atelier Rural d'Urbanisme : tel un collectif technique, l'ARU a vocation à proposer un soutien méthodologique mutualisé aux Pays, EPCI et Communes ayant approuvé la Charte 2013>2025 du Parc, en matière d'urbanisme de planification, d'urbanisme réglementaire et d'urbanisme opérationnel.

#### **Actions 2013.**

L'objectif de 2013 (3<sup>ème</sup> année d'expérimentation) est :

1/ de faire aboutir cette réflexion partenariale de façon à engager ces acteurs dans une convention pluriannuelle pour qu'ils constituent ensemble l'ARU et s'accordent sur son fonctionnement :

- . faciliter le montage et le suivi des projets d'urbanisme,
- . articuler et mutualiser l'action des interlocuteurs habituels,
- . améliorer l'interface maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre.

2/ d'engager à 2 niveaux les premières actions de l'ARU :

- . accompagner des projets concrets d'urbanisme opérationnel sur le terrain, en constituant des **équipes-projets**
- . échanger, avec du recul, sur des actions engagées par les partenaires et capitaliser les résultats, dans le cadre d'un **forum**.

Cette mise en place expérimentale et l'animation de l'ARU sont assurées par le SMPNRVA. Celui-ci se positionne également comme garant du respect de la charte du Parc, ainsi que de la cohérence de l'ensemble des actions menées par l'Atelier.

## Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Pour mener à bien cette mission, des financements extérieurs sont envisagés à deux titres dans le cadre de conventions pluriannuelles établies en 2013 avec la Région et le Département du Puy-de-Dôme :

Dépenses	Recettes prévisionnelles	
<b>Financement d'un poste d'animation</b> (3 <sup>ème</sup> année) : 31 500 €	CRA (actions pilotes)	14 805 €
	CG63	6 300 €
	SMPNRVA	10 395 €
<b>Communication autour de l'ARU</b> pour faire connaître et valoriser cette démarche innovante (ex : guide pratique sur le fonctionnement de l'ARU, mise en ligne d'une ou de plusieurs vidéos de sensibilisation, témoignage des partenaires...) : 6 000 €	CRA (actions pilotes)	1 200 €
	CG63	1 800 €
	SMPNRVA	3 000 €

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires aux demandes de subventions précitées et à la mise en œuvre de ces actions.

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à mener les démarches nécessaires aux demandes de subventions précitées et à la mise en œuvre de ces actions.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**13**

**LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**

**133**

**ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES**

133.2013.007 Contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin

### **RAPPORT**

Dans le cadre du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin, une fiche action est consacrée à la réalisation d'un état des lieux et à l'évaluation de la qualité des lacs Pavin, Bourdouze, Montcineyre et Bordes.

Le SMPNRVA assure la maîtrise d'ouvrage de cette action. Le comité technique réuni à l'automne 2012 a considéré que les suivis existants dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau étaient suffisants pour évaluer la qualité des lacs de Bourdouze, Montcineyre et Bordes. Par contre, le lac Pavin nécessite un suivi plus approfondi compte tenu de la complexité de son fonctionnement pour réaliser un état des lieux dès 2013 et évaluer l'efficacité des actions qui vont être mises en place à l'échelle de son bassin d'alimentation. Le comité technique considère que cet état des lieux doit être réalisé sur trois ans (2013-2015) pour avoir une chronique de données suffisante pour l'interprétation.

Le cahier des charges de l'étude prévoit notamment:

- La mise en place d'un suivi continu des paramètres physico-chimiques du lac Pavin,
- L'étude de la qualité des tributaires et de l'exutoire du lac Pavin,
- L'étude des populations piscicoles, notamment de l'omble chevalier, en tant qu'espèce bio-indicatrice.

Pour la réalisation de la première tranche de cette étude qui concerne la période de septembre 2013 à septembre 2014, le budget s'élève à 33 000 €.

Le plan de financement envisagé dans le cadre du contrat territorial est le suivant :

- participation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 16 500 € (taux de 50%)
- participation du Conseil Régional d'Auvergne à hauteur de 8 250 € (taux de 25%)
- participation du Conseil Général du Puy de Dôme à hauteur de 8 250 € (taux de 25%).

**➤➤➤ Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter les financements pour cette opération.**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les financements pour cette opération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**SEANCE DU 25 septembre 2013**

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

**13**

**LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**

**133**

**ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES**

133.2013.008 Contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin –  
Déplacement de l'aire de stationnement du lac de Bourdouze

**RAPPORT**

Le lac de Bourdouze est fréquenté tout au long de l'année, que ce soit pour la pêche ou la promenade. Les véhicules sont garés à proximité du lac, entraînant un risque de pollution aux hydrocarbures et contribuant à l'érosion du chemin d'accès. L'accès des véhicules jusqu'au lac encourage également la pratique très fréquente de pique-nique et barbecue au bord du lac et des nuisances qui s'en suivent (abandon de déchets sur place, dégradation des équipements, risques d'incendie, etc.).

L'étude restituée en 2013 par le bureau d'étude A3-Paysage propose la création d'un nouveau parking selon une configuration garantissant son intégration paysagère et permettant un accès facile aux parcelles agricoles.

Les travaux consisteront en la création d'un nouveau parking en bordure de la route départementale. Le chemin d'accès sera fermé par une clôture, et seuls les pêcheurs pourront l'emprunter afin de déposer leur matériel et leurs embarcations à proximité du lac.

Le budget de l'opération s'élève à 25 000 € TTC.

Dans le cadre du Contrat Territorial de lacs, le SMPNRVA assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Le plan de financement pour la prestation 2013 est le suivant :

- participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 12 500 € (taux de 50%)
- participation prévisionnelle du Conseil Régional d'Auvergne à hauteur de 6 250 € (taux de 25%)
- participation prévisionnelle du Conseil Général du Puy de Dôme à hauteur de 6 250 € (taux de 25%).

**>>> Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé d'autoriser le Président :**

- > à solliciter les financements pour cette opération,**
- > à lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées.**
- > à passer commande auprès du prestataire retenu.**

**DELIBERATION**

Le Bureau autorise le Président à solliciter les financements pour cette opération, à lancer les consultations dans le cadre de procédures adaptées, et à passer commande auprès du prestataire retenu.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**13 LACS ET TOURBIERES REMARQUABLES**

**133 ELUS, INSTITUTIONNELS ET GESTIONNAIRES**

133.2013.009 Avenant n°6 à la convention pour l'animation du SAGE Sioule pour 2011-2012

### RAPPORT

Lors du bureau du 29 septembre 2006, vous aviez autorisé le Président à signer la convention financière partenariale avec le SMADC (Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles), porteur du SAGE Sioule et le SMAT (Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique) pour participer au financement des frais de fonctionnement (poste, charges, frais généraux et de communication) et d'investissement (études) restant à charge du maître d'ouvrage, déduction faite des subventions obtenues. La clé de répartition des 20 % d'autofinancement a été choisie en fonction du nombre de communes concernées par chaque structure :

- SMAD des Combrailles : 51 %
- SMAT : 33 %
- PNRVA : 16 %

Le Parc des Volcans est donc partenaire technique et financier de ces structures.

Compte-tenu des dépenses réalisées et des subventions mobilisées, le plan de financement définitif a été établi, et les sommes restant à payer se répartissent comme suit (montants TTC) :

Animation	Montant prévu	Montant réalisé	Subvention obtenue	Autofinancement déjà réalisé	Autofinancement supplémentaire	
					Total supplémentaire à autofinancer	Dont part PNRVA
Animation 2012	55 600 €	58 058,76 €	41 000 € (soit 71%)	14 600 €	3 924,45 €	627,91 €

Etudes	Montant prévu (TTC)	Montant réalisé (TTC)	Subvention obtenue	Autofinancement (TTC)	
				Total à autofinancer	Dont part PNRVA
Enquête publique (2012-2013)	50 000 €	21 992,95 €	18 377,19 € (soit 83,55%)	3 615,76 €	578,52 €
Etude ZHIEP (2011-2013)	15 000 €	14 932,26 €	10 474,51 € (soit 70%)	4 457,75 €	713,24 €

La participation financière du Parc des Volcans s'élève donc à 1 919,67 € TTC.

➡➡ Il vous est demandé de vous prononcer sur la participation financière du Parc à hauteur de 1 919,67 € TTC et d'autoriser le Président à signer l'avenant n°6 à la convention.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Le Bureau valide la participation financière du SMPNRVA de 1 919.67€ TTC et autorise le Président à signer l'avenant n°6 à la convention.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

15

**PRAIRIES PERMANENTES**

156

**PROFESSIONS AGRICOLES/ AGRICULTEURS.**

156.2013.002

Concours agricoles des prairies fleuries 2012 et 2013 - Versement des prix aux lauréats

### RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a organisé ce printemps la 4<sup>e</sup> édition du Concours agricole national des prairies fleuries, en partenariat avec la Coopérative Acajou des Volcans et la Chambre d'Agriculture du Cantal.

La remise des prix locale s'est déroulée le jeudi 27 juin dernier, dans les locaux de la Chambre d'agriculture du Cantal à Riom-ès-Montagnes. Elle a permis de récompenser deux des 11 agriculteurs engagés :

- Gérard Verdier, (EARL de la Pessade), agriculteur à Egliseneuve d'Entraigues dans le Puy-de-Dôme, s'est vu attribuer le 1<sup>er</sup> prix pour sa prairie présentant le meilleur équilibre agri-écologique. Il a été récompensé d'un prix financier d'un montant de 400 €.

Jean-Marc Loubeyre, (EARL de la Gorce), installé à Riom-ès-Montagnes a reçu un prix spécial pour sa parcelle intéressante au regard de la « gestion agro-environnementale en faveur de la valeur mellifère, de la santé des animaux et de la faune sauvage ». Il a été récompensé d'un prix financier d'un montant de 300 €.

Gérard Verdier représentera le territoire du Parc des Volcans d'Auvergne à l'automne, lors de la remise des prix nationale qui récompensera les exploitations agricoles dont les prairies présentent le meilleur équilibre entre valeur agricole et valeur écologique. Les prix nationaux seront attribués par les organisateurs du concours, un jury « national » se prononcera, lors du concours général, sur l'ensemble des parcelles lauréates des territoires.

Cet événement se déroulera à Paris, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, du Ministère de l'Ecologie, et de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).

Pour rappel, le concours agricole des prairies fleuries 2012 avait distingué 3 agriculteurs lauréats.

- Christophe Monteil de Saint Projet de Salers, avait obtenu le 1<sup>er</sup> prix pour sa parcelle de fauche, récompensé d'un prix d'un montant de 400 €, versés par le Crédit Mutuel, partenaire financier du concours. Monsieur Monteil qui a représenté le Parc des Volcans lors de la remise des prix nationale en décembre 2012, a remporté le prix spécial « reconquête ».

- Daniel Fruquière de Saint Paul de Salers, avait obtenu le prix spécial du Parc des Volcans pour la « qualité de la prairie en faveur de la production fromagère », d'un montant de 300 €.

- Laurent Fritz de Pleaux, avait obtenu le prix spécial du Parc des Volcans pour sa « gestion agri-environnementale en faveur de la faune et de la valeur apicole », d'un montant de 300€ également.

Pour ces deux prix spéciaux 2012, le Crédit Mutuel a versé à chacun des agriculteurs lauréats la moitié du montant du prix soit 150 € à chacun.

Il reste au Syndicat mixte du Parc à verser l'autre moitié du prix, soit au total 300€.



- Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à verser :**
- > les deux prix d'un montant de 300 et 400 euros aux deux lauréats du 4<sup>ème</sup> concours ;**
- > la moitié des prix spéciaux d'un montant de 150 euros aux deux lauréats du 3<sup>ème</sup> concours.**

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à verser les deux prix d'un montant de 300 et 400 euros aux deux lauréats du 4<sup>ème</sup> concours ; et la moitié des prix spéciaux d'un montant de 150 euros aux deux lauréats du 3<sup>ème</sup> concours.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

15

**PRAIRIES PERMANENTES**

156

**PROFESSIONS AGRICOLES/ AGRICULTEURS.**

156.2013.003

Adaptation des pratiques agricoles aux enjeux économiques et écologiques de la préservation des prairies permanentes

### RAPPORT

Les prairies permanentes du PNRVA constituent une richesse patrimoniale très importante aux plans économiques, environnementaux, paysagers et culturels :

. l'herbe contribue à la très bonne qualité des productions laitières et de viande qui exploitent cette ressource pendant la période estivale ;

. la forte spécificité territoriale liée aux sous-sols volcaniques et la forte diversité écologique de la flore et de la faune des milieux herbagers sont à l'origine de réservoirs de biodiversité de grande qualité ;

. les paysages ouverts permettent une lecture lointaine et exceptionnelle des sites emblématiques du territoire, et donc un fort attrait touristique.

Face au contexte économique difficile des filières liées à ce type d'élevage, l'enjeu du maintien de cette richesse prairiale au regard de l'ensemble des intérêts précités, est majeur dans le PNRVA.

Aussi, à travers cette action, il est proposé aux agriculteurs volontaires de participer à une journée technique de formation, organisée en collaboration avec les partenaires du Syndicat mixte du Parc (les Chambres d'Agriculture, l'INRA, le pôle AOP fromager...). Cette formation est réalisée chaque année sur un secteur différent du Parc.

Cette journée se déroule sur le terrain avec l'utilisation de supports pédagogiques comme un herbier et vise à faire connaître aux agriculteurs participants les enjeux liés à la préservation des prairies permanentes (intérêts économiques et écologiques, lien avec l'autonomie fourragère et les cahiers de charges AOP), la reconnaissance des espèces prairiales en tant que plantes indicatrices de conditions du milieu et des pratiques agricoles, apporter des conseils pour l'adaptation des pratiques dans la gestion des prairies permanentes en sensibilisant à l'utilisation de produits sanitaires (vermifuges...) et phytosanitaires et leur incidences sur la santé et sur la biodiversité des prairies.

En 2013, cette journée de formation sera proposée aux agriculteurs de la Communauté de communes du Pays de Salers.

Le budget total de cette action est évalué à 4000€ TTC. Il s'agit de réaliser un support pédagogique-herbier à destination des agriculteurs et sensibilisation aux enjeux sur les prairies permanentes.

Il est prévu de financer ce projet dans le cadre des conventions triennales d'objectifs- avenant 2013.

Conseil Régional (actions pilotes) :	2 000.00€
Conseil Général du Puy de Dôme :	1 000.00€
Autofinancement du SMPNRVA :	1 000.00€

TOTAL :	<hr/> 4 000.00€
---------	-----------------

➤➤➤ **Il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter les financements précités et à engager les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.**

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter les financements précités et à engager les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**18**                    **TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE**  
**184**                   **VISITEURS ET PRATIQUANTS LOISIRS DE PLEINE NATURE**  
184.2013.002 Appui aux manifestations éco-responsables

### **RAPPORT**

<b>Manifestation organisée</b>	LE ROC DU DIABLE
<b>Type de manifestation</b>	Trail
<b>Site internet</b>	www.traildurocduable.com
<b>Date manifestation</b>	9 et 10 novembre 2013
<b>Epreuves</b>	9 novembre : <ul style="list-style-type: none"><li>Nuit du Diable : course de nuit à la frontale- 16 Km . D+ : 420m</li></ul> 10 novembre : <ul style="list-style-type: none"><li>Roc du diable 13 km</li><li>Roc du diable 25 km</li></ul> Challenge Arverne : cumul Nuit du diable + parcours 11km
<b>Nombre de participants</b>	800 en 2012- 270 coureurs sur la Nuit du Diable
<b>Nombre de bénévoles</b>	23 bénévoles dont 15 adhérents à l'association Roc du Diable
<b>Secteur du Parc concerné</b>	Commune d'accueil de la manifestation : Châtelguyon Communes concernées par la manifestation : Châtelguyon / Charbonnières les varennes / Enval
<b>Budget</b>	8500 euros Soutien financier : Mairie de Châtelguyon / Conseil Général 63 (DALD)
<b>Validation de l'itinéraire par les services du Parc</b>	Oui
<b>Engagement validé en CQOP</b>	21 juin 2012 Période 2012-2014

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## BILAN 2013

Critères du référentiel	Actions à mettre en place	Bilan 2013
Privilégier l'achat de produits les moins emballés de façon à limiter la production de déchets et éviter les portions individuelles	Ne pas utiliser de petites bouteilles d'eau et remplir des jerricanes d'eau du robinet	Sur les ravitaillements l'eau est désormais en jerricans. Sur le ravitaillement final est installée une fontaine à eau de ville => Supprimer les bouteilles d'eau a permis de réduire le nombre de sacs de déchets produits de 10 à 3
Favoriser l'utilisation de gourdes individuelles pour les participants et limiter l'eau en bouteilles plastiques		
Favoriser l'utilisation de l'eau du robinet si la qualité le permet		
Absence de structures gonflantes et chauffantes ou climatisées	Supprimer les structures gonflantes du site d'accueil de la manifestation	1 arche gonflable départ/arrivée prêtée par un partenaire
Inciter les participants à limiter le temps passé sous la douche	Mettre en place des panneaux dans les douches pour interpeller les participants sur l'économie d'eau	Douches au gymnase assez loin du site d'accueil Sensibilisation OK
Le tri des déchets est expliqué et l'information est suffisamment présente et claire	Organiser un partenariat avec le Syndicat de traitement des déchets de la communauté de communes pour installer un stand explicatif et des poubelles de tri	Tri dans des sacs différenciés et c'est le personnel de la ville de Châtelguyon qui met ensuite les sacs dans les bacs de tri (jaune et vert)
Sensibiliser les participants, bénévoles, partenaires publics aux engagements pris par les organisateurs en termes de développement durable	Informers tous les acteurs de la manifestation de la démarche entreprise via les outils de communication	Fait via le site internet qui fait mention du partenariat avec le Parc et via le speaker et lors du briefing
Si impressions, privilégier le label Imprim'Vert	Imprimer tous les documents de communication de manière éco-responsable	200 affiches et 1000 flyers imprimés sur <a href="http://www.printpascher.com">www.printpascher.com</a> ⇒ Possibilité de choisir l'impression sur papier recyclé (critère facultatif)
Favoriser l'utilisation du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement (FSC)		

### Bilan :

Après la 1ere année d'engagement, tous les critères obligatoires du référentiel Parc sont satisfaits. **La manifestation peut donc bénéficier de la mention « Manifestation partenaire du Parc » dès l'édition 2013.** Les organisateurs s'engagent alors à progresser sur des critères facultatifs.

➤➤➤ **L'ensemble des critères obligatoires sont désormais satisfaits, Il vous est proposé de valider l'obtention de la mention « Manifestation partenaire du Parc » et d'autoriser le Président à signer le diplôme correspondant**

### DELIBERATION

Le Bureau valide l'obtention de la mention « Manifestation partenaire du Parc » et autorise le Président à signer le diplôme correspondant pour la manifestation le Roc du Diable.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**18** **TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE**  
**187** **PROFESSIONNELS DU TOURISME ET DES LOISIRS DE PLEINE NATURE**  
187.2013.005 Accompagnement des entreprises touristiques dans le volet 2 de la Charte européenne du Tourisme durable

### **RAPPORT**

Les 4 dernières entreprises de la première vague d'engagement dans le volet « accompagnement des entreprises touristiques » de la CETDEP arrivent en fin de parcours.

Il s'agit de :

1. Refuge de Meijecoste, Bernard Mommaliier au Lioran, commune de Laveissière,
2. Gîte de la porte du Barry, François Muracciole à Murat,
3. Centre Fenestre, représenté par Emeline Leroy-Merlet à La Bourboule,
4. Centre de vacances de la Roche des Fées, à La Bourboule

**➤➤ Il vous est proposé de valider l'engagement de ces entreprises dans le volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme durable dans les espaces protégés**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

19

REVITALISATION TERRITORIALE

191

HABITANTS, ASSOCIATIONS

191.2013.001 Optimisation de la signalétique d'information sur le périmètre du Parc (entrées du territoire)

### RAPPORT

**Les panneaux d'entrée dans le Parc** : le bilan de ces équipements réalisé en 2011 a mis en évidence la nécessité de les remplacer du fait du mauvais état de la plupart, voire du caractère dangereux de certains, ainsi que d'une nécessaire mise aux normes avec la réglementation nationale en vigueur en matière de signalétique et de circulation routière. Les premières estimations financières obtenues indiquent un coût à envisager pour les nouveaux panneaux à installer (panneaux de type E33a) d'environ **14 000 €** hors taxe (supports et mâts inclus) pour 41 panneaux, soit 23 dans le département du Puy de Dôme et 18 dans le Cantal. Une réflexion avec les services de voirie des deux Conseils généraux a permis d'actualiser la liste des axes principaux et secondaires concernés pour matérialiser cette entrée dans le territoire Parc et organiser la négociation de l'implantation de ces dispositifs par leurs services routiers.

Dans le cadre de la convention d'objectifs triennale – avenant 2013- signée avec le Conseil Régional, il est prévu un financement de **7 000 €** (14 000 € x 50%) sur le programme « Actions pilotes »

**➤➤ Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser le Président à solliciter la subvention précitée auprès du Conseil Régional d'Auvergne.**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à solliciter la subvention précitée auprès du Conseil Régional d'Auvergne.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

19

**REVITALISATION TERRITORIALE**

191

**HABITANTS, ASSOCIATIONS**

191.2013.002 Convention de partenariat relative aux stages « vannerie »

### **RAPPORT**

Depuis plusieurs années, le Parc des volcans est à l'initiative de stage « Vannerie ». Ces dernières années le Parc des Volcans d'Auvergne confi à Monsieur Monnet la réalisation de stage VANNERIE (noisetier et osier) pour un public d'adultes de la région Auvergne.

D'une durée de 5 jours pour le premier et de 4 jours pour le second, ils se déroulent chacun sur plusieurs samedis sur la période automne-hiver.

Actuellement au nombre de deux, ceux-ci pourront être démultipliés en fonction de la demande du public. Des groupes de niveaux différents pourront ainsi être constitués.

Dans le cadre de notre partenariat avec monsieur Monnet, le déroulement des ces stages est précisé dans une convention.

➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec Monsieur Monnet.

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de partenariat avec Monsieur Monnet.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

**19. REVITALISATION TERRITORIALE**  
**193 ELUS, INSTITUTIONNELS & GESTIONNAIRES**  
193.0213.006 Signatures de conventions « Communes partenaires »

### RAPPORT

Au regard du reclassement attendu du Parc des Volcans d'Auvergne pour la période 2013>2025, le Bureau syndical du Parc a approuvé le 30 janvier 2013 le principe qu'une **nouvelle convention de partenariat** soit proposée à des Communes du Puy-de-Dôme et du Cantal, s'agissant de Communes :

- . qui ne font pas partie du Parc, mais qui sont contigües ou très proches géographiquement de celui-ci
- . qui souhaitent créer ou maintenir des liens avec le Syndicat mixte du Parc.
- . qui ne sont pas et ne seront pas adhérentes du Syndicat mixte du Parc

Pour faire suite à cette décision, 23 Communes ont reçu la proposition d'adopter cette nouvelle convention.

13 Communes ont signés dernièrement une convention de partenariat avec le SMPNRVA.

Département du Puy de Dôme :

Augnat, Blanzat, le Crest, Durtol, la Roche-Blanche, Tauves, Saint-Diéry, Vodable.

Département de la Haute-Loire

Blesle

Département du Cantal :

Auzers, Coltines, Neussargues-Moissac, Ussel

Une nouvelle commune s'est déclarée candidates:

<b>nom des Communes</b>	<b>date de délibération de leur conseil municipal</b>
ROYAT	11/07/2013



**Il vous est proposé :**

- > d'autoriser le Président à signer la convention avec la Commune nommée ci-dessus. Cette convention prendrait effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.
- > d'engager auprès d'elle l'appel à contribution financière tel que prévu dans le cadre de cette convention et calculé au prorata de l'année en cours.

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention avec la Commune nommée ci-dessus. Cette convention prendrait effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013 et a engager auprès d'elle l'appel à contribution financière tel que prévu dans le cadre de cette convention et calculé au prorata de l'année en cours.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

30

**OUTILS TRANSVERSAUX**

304

**MARQUE PARC**

304.2013.003 Attribution de la marque Accueil du PNRVA – Hébergement à :  
la Grange de Pessade à Saulzet le Froid

### **RAPPORT**

La Commission de qualification de l'offre Parc qui s'est réunie le 17 avril dernier a proposé de :

- donner un avis favorable à l'attribution de la marque Accueil du PNRVA- Hébergement à la Grange de Pessade sous réserve d'engagements de l'hébergeur dans un plan de progrès à 3 ans suite aux préconisations des résultats de l'audit.

La décision du bureau du Parc en date du 17 avril 2013 précise :

- d'attendre la validation de la Charte pour l'obtention de la marque Accueil du PNRVA- Hébergement à l'entreprise suivante : la Grange de Pessade, représentée par M. Alain PELISSIER, commune de Saulzet-le-Froid

Aujourd'hui, la Charte du Parc a été approuvée par l'ensemble des partenaires,

➤➤➤ **Il vous est donc proposé de valider l'attribution de la marque Accueil du PNRVA- Hébergement à la Grange de Pessade dans les conditions définies par la CQOP du mois d'avril 2013.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40                    **MOYENS GENERAUX**  
400                  **BATIMENTS ET EXTERIEURS**  
400.2013.003    Chaumière de granier (Maison de Nierevèze)

### **RAPPORT**

La Maison de Nierevèze n'étant plus gérée par le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (depuis 4 ans) il convient de mettre fin à la régie de recettes qui avait été instaurée pour l'encaissement des produits provenant des visites ainsi que de la sous régie de recettes instituée pour l'encaissement des produits provenant de la vente des publications et objets promotionnels.

➤➤ **Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé de supprimer ces régies de recettes.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

<b>40</b>	<b>MOYENS GENERAUX</b>
<b>400</b>	<b>BATIMENTS ET EXTERIEURS</b>
400.2013.004	Gîte d'étape de Montlosier – Distributeur de boissons

### **RAPPORT**

Pour répondre à la demande des nombreux visiteurs et notamment randonneurs présents sur le site de Montlosier, un distributeur de boissons fraîches a été installé en 2000 dans le gîte d'étape de Montlosier.

Le prix de vente unitaire fixé initialement à 6 francs a été modifié lors du passage à l'euro et a été porté à 1 €.

**➔➔ Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé de valider ce tarif.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

400

**BATIMENTS ET EXTERIEURS**

400.2013.005

Gîte d'étape de Montlosier - Vente de granulés

### **RAPPORT**

Une délibération du 17 juillet 1998 prévoyait la vente de granulés aux relais étapes de tourisme équestre ainsi qu'aux cavaliers de passage au gîte de Montlosier.

L'encaissement des recettes se faisait par l'intermédiaire de la régie de recette du gîte d'étape de Montlosier.

➤➤ Cette pratique n'étant plus d'actualité, il vous est proposé de supprimer la vente de granulés de la régie de recette du gîte d'étape de Montlosier.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

#### **MOYENS GENERAUX**

401

#### **Ressources humaines**

401.2013.033

Accueil d'un stagiaire pour analyser les impacts de la fréquentation touristique sur les sentiers des crêtes du Sancy et définir un plan de circulation et d'aménagement

### **RAPPORT**

Le premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, actuellement en cours de validation et couvrant la période 2014-2018, identifie la conservation du patrimoine naturel et des paysages des crêtes (étage subalpin) comme l'enjeu majeur et prioritaire. Ce patrimoine est néanmoins menacé par les impacts d'une importante fréquentation touristique, estimée entre 160 000 et 200 000 personnes par été. Il s'agit alors pour la réserve naturelle d'organiser et de maîtriser cette fréquentation touristique, en concertation et coordination avec les acteurs locaux.

Il est envisagé de recruter un stagiaire de type Master 2, dont le thème du stage serait : « **analyse des impacts de la fréquentation touristique et proposition d'un plan de circulation et d'aménagement des sentiers des crêtes du Sancy** ».

Ce travail devra répondre à plusieurs objectifs :

- replacer synthétiquement la RNN Chastreix-Sancy dans le contexte touristique local et régional,
- actualiser les chiffres de fréquentation touristique de la RNN,
- identifier et caractériser le niveau de dégradation des sentiers et leurs effectifs de fréquentation,
- définir par tronçons de sentiers les capacités de charge maximales,
- proposer un plan d'aménagement et d'entretien des sentiers,
- proposer un plan de circulation des randonneurs,
- discuter et concerter avec les acteurs concernés,
- élaborer un programme collectif de travail.

Ce stagiaire serait accueilli pour une durée de 6 mois, durant le printemps et l'été 2014. Il agira sous la responsabilité de la directrice du parc, et sous l'autorité fonctionnelle du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative sera les bureaux de la réserve naturelle à Chastreix.

Les frais occasionnés par l'accueil de ce stagiaire seront pris en charge à 100% par les financements d'Etat attribués à la réserve naturelle.

**➤➤➤ Il vous est proposé d'accueillir ce stagiaire et de lui attribuer une indemnité mensuelle de 436,05 euros (valeur au 01/01/2013).**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

#### **MOYENS GENERAUX**

401

#### **Ressources humaines**

401.2013.034

Accueil d'un stagiaire pour caractériser la fréquentation de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy et le niveau d'information des visiteurs et des habitants

### **RAPPORT**

L'organisation et la maîtrise de la fréquentation touristique ainsi que l'ancrage et l'intégration locale sont deux préoccupations majeures du premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, actuellement en cours de validation et couvrant la période 2014-2018. Cette fréquentation touristique est estimée entre 160 000 et 200 000 personnes par été. Après une première étude en 2009, il est nécessaire d'actualiser et d'affiner les chiffres de cette fréquentation touristique, ainsi que de mieux en définir les caractéristiques. Il est aussi important de mieux connaître le niveau d'information des visiteurs du territoire de la réserve naturelle et des habitants.

Il est envisagé de recruter un stagiaire de type Master 2, dont le thème du stage serait :  
**« caractérisation de la fréquentation touristique de la réserve naturelle et du niveau d'information des visiteurs et des habitants ».**

Ce travail devra répondre à plusieurs objectifs :

- actualiser les chiffres de fréquentation touristique de la RNN, par échantillonnage sur le terrain
- évaluer les évolutions de la fréquentation depuis 2009, date de la précédente étude,
- définir les caractéristiques de cette fréquentation touristique,
- proposer des mesures afin de mieux gérer cette fréquentation,
- évaluer le niveau d'information des visiteurs de la réserve naturelle (par enquête et sondage) et les médias utilisés,
- évaluer le niveau d'information des habitants des communes concernées par la réserve naturelle (par enquête et sondage) et les médias utilisés,
- proposer des préconisations afin d'améliorer le niveau d'information des habitants et des visiteurs.

Ce stagiaire serait accueilli pour une durée de 6 mois, durant le printemps et l'été 2014. Il agira sous la responsabilité de la directrice du parc, et sous l'autorité fonctionnelle du conservateur de la réserve naturelle. Sa résidence administrative sera les bureaux de la réserve naturelle à Chastreix.

Les frais occasionnés par l'accueil de ce stagiaire seront pris en charge à 100% par les financements d'Etat attribués à la réserve naturelle.

**➡➡ Il vous est proposé d'accueillir ce stagiaire et de lui attribuer une indemnité mensuelle de 436,05 euros (valeur au 01/01/2013).**

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2013.035 Adhésion au Pôle de prévention du Centre de gestion du Cantal

### **RAPPORT**

Actuellement le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne dispose d'une convention d'adhésion auprès du service de médecine préventive et du service prévention du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme. Il bénéficie en ce sens d'une mise à disposition par celui-ci de médecins, de psychologues et de techniciens spécialisés dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité au travail.

Ainsi, tous les deux ans, les agents doivent effectuer une visite médicale.

Suite à la réorganisation du service médecine-préventive du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme, celle-ci a lieu dorénavant pour nos agents au CDG 63 à Clermont-Ferrand et non plus au siège du Syndicat Mixte à Aydat.

Ainsi, du fait de l'éloignement géographique et de la fatigue générés par ces visites pour le personnel possédant leur résidence administrative à Murat, nous avons la possibilité d'effectuer celles-ci auprès du Centre de Gestion du Cantal grâce à la signature d'une convention d'adhésion au service de médecine préventive.

De ce fait, les visites médicales pourront avoir lieu à Murat pour les agents concernés.

Le coût de la visite médicale est fixé à 55 € par le CDG 63 et à 53.02 € par le CDG 15. Ainsi, cette adhésion n'entraînera aucun surcoût et limitera ainsi les frais de déplacement auparavant engendrés par les visites médicales auprès du CDG 63.

➡➡➡ **Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention.**

### DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention avec le CDG 15.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2013.036

Création d'un contrat à durée indéterminée pour la coordinatrice de l'espace programme « Accompagnement à la gestion d'espaces remarquables à dominante naturelle »

### **RAPPORT**

Par délibération du 24 septembre 2010, les élus du Syndicat mixte du Parc des Volcans ont décidé de renouveler pour trois ans, le contrat à durée déterminée qu'ils avaient choisi de créer en septembre 2007 afin de pourvoir un poste de chargée de mission « Environnement, Natura 2000 ».

Ce second contrat arrive à son terme fin septembre et sa titulaire est éligible à un contrat à durée indéterminée de la fonction publique territoriale tel que régi par l'article 3-3 de la Loi 84-53 du 12 mars 2012.

L'agent concerné a permis au poste de gagner en contenu et en responsabilités notamment dans la gestion du pôle biodiversité, le management des dossiers Natura 2000 sur le Puy de Dôme et le suivi tant opérationnel que stratégique des démarches sur les trames verte et bleue tant au niveau du Parc que de celui d'IPAMAC.

Il assume aujourd'hui seul la coordination de l'espace programme consacré à la gestion d'espaces à dominante naturelle depuis la réorganisation en mode projet de février 2013 et continue d'assurer des missions de conception et d'encadrement à forte valeur ajoutée.

Il est aujourd'hui indispensable d'assurer la pérennité de ces missions, essentielles pour la crédibilité du syndicat mixte compte tenu de l'importance qu'elles occupent dans notre nouvelle charte en assurant le renouvellement du contrat correspondant pour une durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**➔➔ Compte-tenu de ces éléments, il vous est demandé de renouveler le poste de coordinatrice de l'espace programme « Accompagnement à la gestion d'espaces à dominante naturelle » sur un statut de contractuel en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) à l'Indice Brut 710 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2013.037

Recrutement d'un chargé de gestion et d'étude pour la réserve naturelle de Chastreix-Sancy

### **RAPPORT**

Dans le cadre de la gestion de la réserve naturelle nationale de Chastreix-Sancy, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné gestionnaire principal par l'Etat (convention du 18 septembre 2008), et dans celle de l'espace naturel sensible (ENS) de la montagne du Mont, inclus à l'intérieur de la réserve naturelle, il apparaît nécessaire de recruter un chargé de gestion et d'étude pour une durée de 1 an.

Ce chargé de gestion et d'étude devra assurer des missions polyvalentes :

- faire vivre la nouvelle maison de la réserve, lieu d'exposition,
- contribuer à la communication de la réserve naturelle,
- mettre en œuvre le plan de gestion de l'espace naturel sensible de la Montagne du Mont (46 ha),
- réaliser des études ponctuelles,
- contribuer à la surveillance de la réserve naturelle et aux contacts sur le terrain avec les acteurs du territoire,
- contribuer à la gestion écologique et technique de la réserve naturelle,
- contribuer à l'activité administrative.

Cet agent agira sous l'autorité de la direction du Parc et du conservateur de la réserve naturelle de Chastreix Sancy.

Ce poste de chargé de gestion et d'étude serait financé comme suit : d'une part le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement dans le cadre des crédits alloués à la gestion de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy à hauteur de 75 % et d'autre part par les prestations effectuées pour le compte du Conseil Général du Puy de Dôme pour la gestion de l'ENS de la Montagne du Mont à hauteur de 25 %.

**➤➤➤ En conséquence, il vous est proposé de créer ce poste de contractuel pour une durée de 1 an, étalée sur les années 2013 et 2014, sur la base de l'Indice Brut 367, dans les conditions de l'article 3 – 3 1°, alinéa 4, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013

LE PRESIDENT

Roger GARDES

R. 

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

401

**RESSOURCES HUMAINES**

401.2013.038

Remplacement pour fin congé pathologique (maternité) annuels et congé parental

### **RAPPORT**

Par délibération du Bureau en date du 17 avril 2013, nous avons remplacé un agent titulaire (Madame Nadège GUIMARD – Chargé de Mission Eau) pendant son congé maternité.

Cet agent sera en congé pathologique pour 1 mois et prendra à la suite un congé parental total de 6 mois.

Pour le bon fonctionnement du service, cela implique la prolongation de son remplacement par l'agent contractuel déjà en place.



**Il vous est donc proposé d'autoriser le renouvellement du remplacement de Madame Nadège GUIMARD durant cette période d'absence de 8 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 et jusqu'au 31 mai 2014, sur la base de l'Indice Brut 405 et dans les conditions de l'article 3 - 1 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

### DELIBERATION

Les propositions du Président, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40

**MOYENS GENERAUX**

403

**DEPLACEMENTS ET VEHICULES**

403.2013.001

Mise à disposition au personnel de véhicules Parc pour usages privés

### **RAPPORT**

Dans le cadre de la régie de recettes relative à la mise à disposition au personnel de véhicules de la flotte automobile du PNRVA, il paraît judicieux de faire évoluer certaines règles.

Notamment, en cas de sinistre entraînant un surcoût pour la collectivité (franchise à payer), il sera demandé à l'agent utilisant le véhicule de service à titre personnel, de rembourser le montant de la franchise en vigueur au moment du sinistre (actuellement de 150 €).

➤➤ **Votre avis est sollicité sur cette proposition. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé de valider ce changement.**

### DELIBERATION

Le Bureau valide le changement énoncé dans le rapport et précise que l'utilisation doit être personnelle, limitée à une par an et par agent, et elle doit uniquement servir au transport de meubles. Les tarifs appliqués seront ceux applicable dans la fonction publique territoriale pour les remboursements de frais de déplacements des agents. Une convention sera alors établie pour chaque prêt.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 25 septembre 2013

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 4 septembre 2013, s'est réuni le 25 septembre 2013 à 10h au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion : Madame MOLLON (1 voix + 1 pouvoir GAY), et Messieurs BOYER (1 voix + 1 pouvoir MARION), CHEVALEYRE (1 voix + 1 pouvoir MAISONNEUVE), DELCROS (1 voix), GARDES (1 voix + 1 pouvoir VEISSIERE).

Monsieur CHEVALEYRE assurant le secrétariat

### AFFAIRE

40	<b>MOYENS GENERAUX</b>
404	<b>MOYENS TECHNIQUES</b>
404.2013.001	Utilisation des copieurs Parc à titre personnel

### **RAPPORT**

Une délibération du 25 février 1994 a offert la possibilité aux agents du PNRVA ainsi qu'aux associations locales d'utiliser à titre personnel et de manière ponctuelle les photocopieurs du PNRVA, en appliquant un coût à la copie.

Vu la diminution des coûts copie, il vous est proposé de mettre en place les nouveaux tarifs suivants :

- Pour le personnel : 0,02 € la copie NetB (format A4)  
0,10 € la copie couleur (format A4)  
Ces coûts correspondent aux coûts de revient des copies.
- Pour les associations : 0,05 € la copie NetB (format A4)  
0,20 € la copie couleur (format A4)

Pour les copies au format A3, il conviendra de doubler les tarifs ci-dessus.

**➤➤ Votre avis est sollicité à ce sujet. Si vous en étiez d'accord, il vous est proposé de valider ces tarifs.**

### DELIBERATION

Le Bureau valide l'engagement des entreprises, énoncées dans le rapport, dans le volet 2 de la Charte Européenne du Tourisme durable dans les espaces protégés.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 25 septembre 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le